Envoyé en préfecture le 02/04/2026
Reçu en préfecture le 02/04/2026
Publié le
ID : 022-212203715-20260402-20263103_09-DE

DELIBERATION DEL-20263103-09

DU CONSEIL MUNICIPAL DE TREMOREL

L'an deux mille vingt-six, le trente et un mars, à dix-neuf heures et trente minutes.

Le conseil municipal de la commune de Trémorel, légalement convoqué le 27 mars 2026 s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mme MADIGAND Aurélie, Maire de la commune de Trémorel.

Présents : Mr PERTUISEL Yves ; Mme MADIGAND Aurélie ; Mr GENEVÉE Michaël ; Mme ROBIN Mireille ; Mr CHEVALIER Serge ; Mme ÉON Carine ; Mr JULO Anthony ; Mme GAUDIN Stéphanie ; Mr HIREL Régis ; Mr PELLOUOIS Hubert ; Mme LABÉ Céline ; Mr CHAUDIN Thomas ; Mme LEMOINE Aurélie ; Mr MARTIN Loan ; Mme MARCHAND Élodie formant la majorité des membres en exercice ;

Absents : néant

Nombre de conseillers en exercice :	15
Présents :	15
Votants :	15

Date de la convocation : 27 mars 2026

Secrétaire de séance élu : Mme LEMOINE Aurélie

DEL-20263103-09 – Logements Terre d'Armor Habitat – Pré-fibrage

Par la délibération en date du 3 juillet 2024, le conseil municipal avait décidé la prise en charge des frais de raccordement pour les quatre logements construits par l'office Terre d'Armor Habitat.

Le raccordement à la fibre nécessite un pré-fibrage réalisé par l'entreprise SOLUTEL représentant un montant de 918.00 € HT soit 1 101.60 € TTC.

Madame la Maire soumet la dépense à l'assemblée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 13 voix et 2 voix d'abstention :

▪ **VALIDE** les travaux de pré-fibrage pour le raccordement des 4 logements sis 2 rue de l'Avenir de l'entreprise SOLUTEL pour un montant de 1 101.60 € TTC.

Président de séance
Mme MADIGAND Aurélie,
Maire,

Secrétaire de séance,
Mme LEMOINE Aurélie
Conseillère municipale,